

Publié et rédigé par M. BIBAUD,—et imprimé par J. V. DELORME, Rue St. Lambert.

CONDITIONS.

Le prix de la Souscription est de 20s. par Année, payables de six mois en six mois et d'avance, outre les frais de la poste, lorsque le Journal est envoyé par cette voie.

Les personnes qui voudraient discontinuer de souscrire, sont obligées d'en prévenir au moins une semaine avant l'échéance de leur terme, autrement elles seraient censées continuer.

On s'abonne au Bureau du Journal, Rue St. François Xavier, No. 17, à cette Imprimerie, et chez Messrs. les Agens.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d. et 7½d. chaque suivante.

Dix lignes et au dessous, 1re. insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante.

Au dessus de dix lignes, 1re. insertion, 4d. par ligne, et 1d. chaque suivante.

AGENS POUR L'AURORE.

- ETN. BOUDREAU, Ecr. - - - - - Québec.
- MR. F. X. BOVIN, - - - - - Trois-Rivières.
- MR. J. TELLIER, - - - - - Rivière du Loup.
- MR. G. HOMERY, - - - - - Berthier.
- LN. RAYMOND, Ecr. - - - - - l'Assomption.
- MR. ETN. DELORME, - - - - - Terrebonne.
- MR. J. B. LAVIOLLETTE, - - - - - Rivière du Chêne.
- MR. J. HUBERT LACROIX, - - - - - Laprairie.
- MR. L. G. LABADIE, - - - - - Verchères.
- FRS. XAV. ST. ONGE, Ecr. - - - - - St. Ours.
- B. CHERRIER, Ecr. - - - - - St. Denis.
- J. BRESSER, Ecr. - - - - - Chambly.
- MR. J. WATER LANOIX, - - - - - Les Cèdres.

Le Soussigné à l'honneur de prévenir le public qu'il continue à donner des Leçons de Grammaire et de Littérature Française, Grammaire Latine, Géographie, Mathématiques, &c.

Les jeunes gens qui désireraient acquérir une certaine éducation, ou achever un cours d'études incomplet, trouveront les moyens de le faire en s'adressant au Soussigné.

Il traduit aussi de l'Anglais en Français, des livres, pamphlets, annonces, et autres écrits quelconques, à des prix raisonnables. M. BIBAUD. Montréal, 24 Avril, 1819.

A VENDRE à constitution de rente, TROIS CENTS TRENTE HUIT LOTS DE TERRE ou EMPLACEMENTS, situés sur la terre du souffigné, à la Côte à Barron, près cette ville; chaque lot contient 45 pieds de front sur 72 pieds de profondeur, et le tout se trouve dans les cents chaînes de cette ville; en s'adressant au souffigné propriétaire, en son Étude, rue St. Jacques, en cette ville, un PLAN fera montré et les conditions expliquées, lesquelles sont très aisées et avantageuses. J. M. CADIEUX. Montréal, 26 Sept. 1818.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné à tous les Propriétaires ou occupants de Maison en cette Cité que le souffigné, en sa qualité d'Inspecteur des Cheminés fera sa visite, conformément à la loi, vers le quinze du présent mois. En conséquence il espère que tous et chaque particuliers prendront cet avertissement en considération et se pourvoiront de tout les articles requis par la loi, tels que Scaux Beliers, Echelles, &c. en un mor se conformeront à tout ce que la loi exige d'eux en pareil cas, à défaut de quoi il se trouvera dans l'indispensable nécessité de les poursuivre suivant toute la rigueur de la Loi.

N. B. Les Maîtres Maçons doivent faire attention que les Cheminées devoyées et à Boucour sont prohipées par la Loi, et que les Constructeurs aussi bien que les Propriétaires sont sujets à poursuite.

P. DE BOUCHERVILLE
Montréal, 1er. Mai, 1819.

TABLEAU d'Histoire Naturelle.

CONTINUATION.

La BALEINE tient sans contredit le premier rang entre les poissons CÉTACÉS; c'est le plus grand de tous les animaux connus. Elle a depuis cinquante jusqu'à soixante dix pieds de longueur, et n'habite que les mers du nord. C'est pour celle du Groënland qui est la plus grosse, et celle dont on retire tant de profit, que se font toutes les expéditions de la pêche de la baleine. Lorsqu'elle est nouvellement tuée, la chair n'en est pas mauvaise, sur-tout celle qui est voisine de la queue. Les TENDONS servent à faire des cordes et des filets; avec les os, on fabrique divers ustensiles de pêche et de ménage. L'huile que l'on retire de la GRAISSE ou LARD de la BALEINE, sert à brûler, à faire du savon, à la préparation des laines des drapiers, aux corroyeurs pour adoucir les cuirs, aux peintres pour délayer certaines couleurs, aux marins pour graisser le brai qui sert à enduire les vaisseaux, aux architectes et aux sculpteurs pour faire une espèce de mastic avec de la céruse et de la chaux, &c. Une BALEINE donne un plus grand nombre de barriques d'huile en raison de sa grandeur et de ce qu'elle est plus ou moins grasse.

Les BARRES ou FANONS qui sont cachés dans la gueule de la baleine se coupent par lames et servent à faire des cannes, des fouets, des branches de parapluie, des busques pour les corsets, et à mille autres usages.

Le BLANC de BALEINE qu'on nomme improprement SPERMACETI est une substance grasse et huileuse qu'on retire de la cavité du crâne du CACHALOT, autre espèce de baleine. Il est employé en médecine et dans les arts. On en met dans le fard et dans les pomades pour adoucir la peau et pour embellir le teint. On en fait de très-belles chandelles. Il y a en Angleterre et en France plusieurs manufactures de ces chandelles.

L'AMBERGRISE se trouve dans l'estomac du CACHALOT; on l'emploie en médecine; et les parfumeurs en font un grand usage. On le mêle ordinairement avec le musc, dont il atténue l'odeur et la rend plus agréable.

L'ESTURGEON que l'on trouve dans la mer du nord, dans la Baltique et dans plusieurs rivières, est un poisson très-recherché. On le mange frais, ou on le confit dans le sel et la saumure pour le conserver. Les œufs d'ESTURGEON marins sont la nourriture de plusieurs peuples du nord. Cette préparation se nomme CAVIAR. Les Moscovites et les Italiens regardent le CAVIAR comme un manger délicat. La peau de l'ESTURGEON fournit de la colle.

C'est avec la peau, les entrailles, l'estomac, les nageoires et la queue du GRAND ESTURGEON nommé ICHTHYOCOLLE qu'on fait la colle de poisson qui n'est à proprement parler qu'une gelée de poisson extraite par le moyen de l'eau chaude. La meilleure est blanche, claire, sans odeur et sans saveur. La COLLE DE POISSON est d'usage pour donner du lustre aux rubans de soie, pour blanchir les gazes, pour contrefaire les perles fines, pour clarifier les liqueurs, les vins, le café, &c. Fondue avec du sucre et recuite en une espèce de colle jaune et transparente qu'on laisse fondre dans la bouche pour coller le papier, on la nomme COLLE A BOUCHE.

Les dents de NARHWAL, ou LICORNE DE MER, peuvent se travailler et s'employer comme l'ivoire, mais elles sont très-rare.

La peau du CHIEN DE MER que l'on prend dans la Méditerranée à la grainé dur, qu'on en fait usage pour polir les ouvrages au tour, ceux de menuiserie et autres. On s'en sert aussi à couvrir des boîtes.

La chair du REQUIN n'est bonne à manger que quand elle a perdu toute sa graisse. On fait bouillir son foie pour en retirer l'huile. Sa peau s'emploie à couvrir des étuis. Celle de l'ANGUILLE sert à faire des courroies, des rouets, et de la colle.

On mange le THON qui se prend en certaines saisons dans divers lieux de la Méditerranée, frais ou salé. La chair du ventre de ce poisson, préparée au sel, se nomme THON MARINÉ. Il fournit une huile qui sert aux corroyeurs.

Les ANCHOIS sont communs dans la Méditerranée.

En broyant les écailles de PAULE, poisson que l'on trouve dans plusieurs rivières, s'en détache une substance argentée qu'on nomme ESSENCE D'ORIENT. On mêle à cette essence un peu de colle de poisson, et elle sert ensuite à enduire le dedans de petits globes de verre très-mince que l'on remplit de cire. Ce sont les PERLES PEUSES dont on fait des colliers, des bracelets, et d'autres parures.

Le MARSOIN ou COCOTON DE MER est commun sur les côtes de France. Sa chair est dure et coriace, mais sa graisse fournit beaucoup d'huile à brûler. Sa peau résiste aux armes à feu. On nomme aussi ce poisson SOUFFLEUR. Le DAUPHIN est mis au nombre des baleines. On en retire une huile qui n'est bonne qu'à brûler.

Le POISSON VOLANT est ainsi nommé parce qu'en déployant ses deux larges nageoires, il peut se soutenir au dessus de l'eau, l'espace d'une portée de fusil.

L'ALOSE est un poisson de mer. Elle remonte dans les rivières, où elle acquiert cette saveur qui la fait rechercher. A CONTINUER.

De l'Opposition.

L'opposition déplaît à toute volonté, à toute puissance; et cependant cette volonté, cette puissance en ont toujours besoin; c'est elle qui fait leur vrai force, le charme de leurs jouissances, sans elle tout languirait; que dis-je; rien n'existerait même dans le monde: tout dans la nature vit par contraste et par opposition.—La lumière ne peut exister sans ombre; c'est leur opposition seule qui donne du relief à tous les objets; si le feu ne rencontre qu'une paille légère, il s'éteint promptement; il ne dure que lorsqu'il trouve un bois dur et solide qui lui résiste.—L'amour périrait de langueur si le plaisir volait aussi rapidement que le désir.—La beauté qui se défend de sa flamme la rend plus vive et plus durable.—Que deviendrait la gloire du vainqueur sans la résistance du vaincu? L'industrie ne perdrait-elle pas toute son activité, si rien ne s'opposait à nos desirs, à la satisfaction de nos besoins? C'est la dure pauvreté qui haïssonne, et qui, en lui résistant, la pousse à la fortune.—La volupté continue deviendrait elle-même une douleur ou un ennui; il faut, pour la rajeunir et l'embellir, que la fatigue et que les obstacles l'arrêtent et donnent aux besoins et aux desirs le temps de renaître.—S'il était aussi facile d'apprendre que de voir, le tude perdrait tout son prix. Il faut qu'une forte obscurité et de fortes barrières nous fassent sentir la jouissance et l'honneur de percer l'une et de franchir les autres. La vertu cesserait d'exercer notre intérêt, notre vénération, notre enthousiasme, si elle n'avait pas à vaincre les passions, à lutter contre le malheur.—Tout le mérite d'une bonne éducation ne consiste-t-il pas dans l'opposition continuelle d'un maître sage et ferme à la légèreté, aux caprices, à la paresse de notre enfance?—Les hommes ne font que de grands enfans; chacun de nous, si n'était retenu par une opposition puissante, s'abandonnerait souvent en aveugle à ses folles passions, à son égoïsme, il voudrait jouir de tout ce qui pourrait le tenter. La religion, la loi, l'autorité s'opposent à ses erreurs, à ses excès, et forcent tous les intérêts privés de céder à l'intérêt général.—D'un autre côté les ministres de cette religion, les organes de ces lois, les agens de ces autorités, armés du pouvoir religieux, civil et militaire, conduisent le genre humain au gré de leurs caprices, et le réduiraient bientôt en esclavage, si l'opposition nécessaire et redoutable de la vertu, du courage, de l'opinion publique, et de fortes institutions, n'éclairaient pas leur raison et n'enchaînaient pas leur volonté.

Voilà tout le mystère des sociétés humaines; elles sont florissantes tant qu'un Gouvernement fort et vertueux s'oppose au délire des passions privées, et tant que l'esprit public, la rigueur des institutions, et le courage des citoyens forment une inexpugnable barrière contre les passions et contre les erreurs de l'autorité. Lorsqu'il en est autrement, lorsque la multitude n'a plus de maître et de guide, on tombe dans cette anarchie qui causa les troubles sanglans de Rome, la honte et les malheurs d'Athènes: et quand la puissance ne trouve pour lui résister aucune opposition légale et courageuse, elle dégénère en tyrannie, et périt par ses propres excès.—C'est alors qu'on voit monter sur le trône et disparaître rapidement des fureux ou des imbécilles, tels que Caligula, Claude, Néron, Héliogabale, d'abord tyrans, et bientôt victimes d'un peuple esclavé.

L'opposition, que les gouvernemens regardent comme un épouvantail, est donc un vrai besoin pour eux; c'est la force qui les soutient, c'est le flambeau qui les éclaire; sans un appui ils s'égareront et tombent.—C'est ainsi qu'autrefois l'opposition du Collège de Memphis rendit la puissance des Monarques d'Egypte sage et durable.—Les Magas en Perse conservèrent longtemps les maximes de Zoroastre, l'autorité du prince et la sécurité du peuple. La grave et vénérable opposition de l'Aréopage fut la seule égide qui mit quelque temps Athènes à l'abri du fléau destructeur de l'anarchie.—Tant que les Ephores et le Sénat de Sparte éclairèrent et limiterent l'autorité royale, Lacédémone fut le temple de la gloire et de la liberté.—Rome mérita les respects de l'univers tant que le Sénat comint le peuple; tant que l'opposition des tribuns tempéra l'orgueil des patriciens; elle devint esclavé, lorsque l'artificieux Octave et ses cruels successeurs se mirent au-dessus des institutions et des lois; et leur palais ne fut plus qu'un théâtre de honte et de meurtres, dès qu'aucune opposition ne put soutenir leur trône chancelant.—La barbarie plongea pendant plusieurs siècles l'Europe dans d'épaisses ténèbres. L'ignorance, la servitude furent le sort des peuples; la force seule tenait lieu de lois, la naissance de droit. Les princes, les seigneurs se battaient de

bout sur les peuples opprimés. La leur qui jaillissait du choc continu des armes était la seule lumière de ces temps affreux, où le glaive de Brennus sembla avoir brisé toutes les balances de la justice.

Enfin on vit l'ordre et la sécurité renaître dans l'Occident, lorsque les lettres y reparurent, lorsque la raison naissante s'opposa aux fureurs aveugles du fanatisme et de la féodalité; du choc long et sanglant des partis, un autre germe d'opposition s'était formé; l'honneur se créa une puissance qui long-temps, dans l'Europe moderne, tint lieu de frein et de lois. La piété éclairée de quelques papes adoucit les moines et s'opposa à l'effusion journalière du sang; l'habileté de quelques princes opposa une législation empruntée des Romains à l'usurpation féodale, le peuple fut admis dans les assemblées à présenter au pouvoir la faible opposition de ses doléances; et dans l'absence de ces assemblées, les parlemens s'acquaint une juste renommée en défendant la justice contre les grands, contre les ministres et contre l'ambition de la cour de Rome.

L'imprimerie multiplia les lumières; les peuples, guidés par leurs clartés, marchèrent graduellement à une émancipation générale. Maintenant, éclairés par expérience, nous avons, nous défendons une Charte qui constitue les oppositions précieuses de pouvoirs qui se balancent. Le Roi, que doit être puissant pour notre propre félicité, s'oppose du haut de son trône à toute discorde intestine, à toute ambition coupable.

Une Chambre haute, par son intérêt héréditaire, est le premier appui de ce trône, la première digue aux passions arbitraires ou anarchiques.—Une Chambre de Représentans du peuple défend la propriété, la liberté, l'égalité.

L'opinion publique, dans cet état de pouvoirs balancés et d'opposition légale à toute erreur, à tout arbitraire, à toute injustice, devient l'arme la plus forte du gouvernement: l'essentiel pour lui est donc de la bien connaître, car avec elle il est invincible.

Eh bien! pour reconnaître cette opinion publique que tant de flatterie ou tant de haines, tant de prestiges ou de préjugés s'efforcent de déguiser, la lumière la plus utile est celle que présente une opposition quelconque; même en se trompant elle nous éclaire; il perce toujours quelques vérités au milieu de ses erreurs.

Si une opposition, même en lui supposant des écarts dans la marche, démontrait à l'autorité qu'elle a commis des fautes graves, que ses agens ont abusé de leur pouvoir, ou bien qu'elle s'est écartée en quelques points des principes de la justice et de la constitution, ne serait-ce pas un devoir pour l'autorité de réparer ses fautes, de redresser ses agens, de revenir aux principes? et cette opposition alors ne serait-elle pas utile au gouvernement comme au peuple? et ne serait-ce pas un lieu d'un adversaire si cheux, un sage conseiller?

Enfin, si une opposition passionnée, n'écouant que son intérêt, manquait au respect qu'elle doit au Roi et à la Charte; si cette opposition, affectant un faux zèle pour la constitution qu'elle aurait longtemps combattue, s'attaquait témérairement en la dénigant sous le nom de révolution; si inconsciente, quoiqu'opiniâtre, invoquant la Charte et méconnaissant les principes de tout gouvernement représentatif, elle proposait de forcer la majorité nationale d'obéir à la minorité, de charger exclusivement les anciens ennemis de la liberté du soin de la défendre, de placer les armes dans les mains de ceux qui n'ont point combattu, d'exclure des affaires l'expérience et l'habileté, pour les confier à l'orgueil blessé, à la dangereuse inexpérience, si enfié, aveuglé par son égoïsme, cette opposition laissait percer à chaque mot son vrai, son unique dessein, celui de s'emparer de tous les honneurs, de tous les emplois, de tous les pouvoirs, pour nous soumettre ensuite au joug des privilèges, de l'arbitraire, de l'intolérance, et sacrifier à ce désir l'honneur de la France même et l'indépendance nationale, que serait, que ferait une telle opposition? Elle ne ferait qu'une faction repoussée par l'opinion publique; elle ne ferait que fortifier dans cette opinion le Gouvernement qu'elle attaque, chacun de ses efforts pour délever la préséance vers la terre, et la publicité de ses écrits serait le signal de sa honte et de sa défaite; tant il est vrai que toute opposition peut toujours être utile: elle est lumière ou cécité, elle est le pouvoir ou le confidant.

On a dit avec autant d'esprit que de raison, que l'opposition dans un état est comme la bile dans le corps humain; il en faut un peu pour conserver la vie, trop nuirait à la santé. C'est la sagesse, la fermeté, la justice et la modération d'un bon gouvernement, qui doivent et qui peuvent la contenir dans de justes limites.

EXPLOSION SINGULIERE.

Il y a eu Lundi quinze jours, il a été fait une enquête de coroner, dans Broad Street, St. Giles, devant Wm. Gall, Ecuyer, un des Coroners du comté de Middlesex, sur le corps de Patrick Roper, journalier Irlandais, qui est mort d'une manière tout-à fait singulière.

Molly Roper, femme du défunt, déposa que depuis plusieurs années, son mari avait contracté l'habitude de boire du whiskey, en très grande quantité : qu'à la fin de chaque semaine, lorsqu'il avait reçu ses gages, il se retirait à une taverne, et y demeurait jusqu'à ce qu'il eût dépensé tout son argent. Que Samedi vers minuit, il retourna à la maison comme de coutume, tout à fait ivre. Que la dépositante était alors au lit, et qu'elle dit à son mari de souffler la chandelle. Que le défunt prit pour cet effet la chandelle et la porta vis-à-vis de sa tête ; qu'il se fit aussitôt une terrible explosion, et que l'appartement parut tout en feu. Que la dépositante se trouva mal, et ne fit pas ce qui se passa ensuite.

Henry Thompson, Chirurgien, déposa qu'il y a environ un an, il fut appelé auprès du défunt pour une blessure qu'il avait reçue à la jambe. Qu'il trouva que l'habitude de boire du whiskey avait mis le défunt dans un état déplorable. Qu'en conséquence la plaie ne put se fermer. Qu'un jour matin, il alla comme d'ordinaire, visiter le défunt, et trouva la maison dans un grand désordre. Qu'en entrant dans l'appartement du défunt, un spectacle horrible s'offrit à sa vue. Que les deux quartiers de devant du défunt avaient été jetés avec beaucoup de violence contre les murs opposés. Que les côtes étaient étendues çà et là dans la chambre. Qu'un des bras avec l'épaulé était sur le dessus d'une commode : l'autre paraissait avoir été jeté sur le lit, et se trouvait alors derrière. Que la tête n'était pas dans la chambre, mais qu'il y avait un trou au plafond par où elle paraissait avoir passé. Le dépositant dit de plus qu'il ne doutait nullement que le défunt n'eût perdu la vie en conséquence de ce que son système était saturé d'alcool et d'esprits au point de rendre sa respiration inflammable, et qu'en voulant souffler la chandelle, il devait avoir pris feu et sauté. Que tandis qu'il donnait ses soins au défunt, il avait observé que le whiskey s'était imbibé dans toute l'habitude de son corps ; que les mouches qui se posaient sur ses mains, ou voulaient voler au-dessus de lui, tombaient ivres à ses pieds. Mr. Thompson dit aussi que l'on trouvait dans les livres de médecine, plusieurs exemples d'une mort semblable, mais que le seul cas de ce genre qui fut jamais venu à sa connaissance personnelle, était celui de la femme d'un officier, qui durant la guerre de la Péninsule, était sautée en l'air pour avoir avalé une quantité considérable de poudre dans du thé.

Lawrence Meagher déposa que sa femme et lui occupaient l'appartement immédiatement au-dessus du défunt ; que Samedi bien avant dans la nuit, le lit sur lequel ils dormaient fut secoué avec une telle violence qu'ils furent tous deux jetés sur le plancher chacun de leur côté. Qu'à leur grande horreur et surprise, ils trouvèrent en levant le lit de plumes, une tête humaine qui s'était fait jour au travers de la paille. Que l'endroit du cou où elle avait été séparée des épaules était encore sanglant. Que les yeux continuaient à s'ouvrir et se fermer, et que les dents remuaient encore les unes sur les autres. Qu'en la regardant attentivement, ils reconquirent les traits de leur pauvre ami, Patrick Roper.

Le jury composé de personnes appelées des environs, déclara qu'il était mort pour avoir imprudemment soufflé une chandelle après s'être enivré.

AGRICULTURE.

Xénophon, ancien auteur de la Grèce, a dit dans son Traité de l'Economie, que l'agriculture, par suite des soins qu'on lui donne, procure des plaisirs purs, augmente la fortune, fortifie le corps, met l'homme libre en état de remplir ses devoirs, et lui inspire le courage de défendre sa patrie.

L'agriculteur ne doit point oublier divers moyens de féconder la nature, ou de remédier à l'intempérie des saisons.

Pour préserver les fleurs des arbres de la gelée d'avril et de mai, il suffit d'empêcher l'action du soleil levant sur les fleurs pénétrées de la gelée de la nuit. Ce moyen consiste à faire chauffer de l'eau, que l'on a soin de retirer de dessus le feu avant que l'ébullition se manifeste ; puis, armé d'une petite pompe à main, dont un des côtés est armé d'une pomme d'arrosoir, on inonde les arbres d'une pluie tiède, qui fond les frimats apportés par les frimats de la nuit ; et les rayons du soleil, en séchant cette rosée artificielle, ne peuvent plus nuire aux arbres en fleurs.

Pour détruire les vers blancs ou larves des hannetons, qui rongent les racines des plantes et des arbres, il ne s'agit que de faire brûler des feuilles, des chardons, des orties, ou toute espèce d'herbages inutiles ; on fait une lessive avec la cendre qui en provient, et l'on arrose les couches avec cette lessive : deux ou trois arrosages suffisent pour détruire cet insecte pernicieux.

La présence des pucerons indique ordinairement quelque maladie de l'arbre, principalement des racines, alors attaquées par des insectes. En Allemagne, on a fait l'expérience qu'il n'y a pas de meilleur remède que le fumier des porcs, dont on entoure et engraisse l'arbre.

Crue des végétaux.

Il y a quelque tems, M. du Petit-Thonars a montré à l'Académie Royale de France, un o-

ignon pesant 3 livres et 7 onces, et ayant 19 pouces de circonférence. Le Docteur Defauguier, en calculant le rapport de la crue d'un navet à sa semence, a trouvé que la racine pesait 433,000 fois plus que la graine, et que conséquemment, durant son accroissement, elle avait gagné chaque minute 7 fois la pesanteur de sa semence. Appliquant le même calcul au poids de l'ignon, M. du Petit-Thonars a trouvé qu'à chaque minute il avait acquis trois fois la pesanteur de sa semence. N. Y. Columbian.

HALIFAX, le 17 Avril.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

L'assemblée générale de la Société d'Agriculture Provinciale, se tint hier dans la Chambre d'Assemblée à 11 heures : les assistants furent nombreux et gens respectables. Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, à la Chaire, fit l'ouverture par ce peu de mots.

Messieurs.—Pour me conformer à la loi faite pour l'incorporation de cette Société, j'ai été obligé de vous réunir plus précipitamment que je n'eusse souhaité ; mais il est ordonné que cette assemblée se tienne pendant la session de la Chambre, et c'est en conséquence de cet ordre, que je vous ai convoqués aujourd'hui. J'ai le plaisir de vous annoncer que la Législature s'est montrée libérale envers cette Institution, et que pour en augmenter les fonds, elle vient de lui accorder la somme de £1-500. Son but est que l'Agriculture nationale soit tellement dirigée et les vues de cette Société tellement remplies, qu'il en résulte d'heureux effets : et Monsieur, qui sait les détails de l'affaire, vous expose l'application de cet argent.

Mr. John Young, Secrétaire de la Société, se leva ensuite et entra dans le détail des différents objets aux quels l'argent devait être approprié. Il remarqua d'abord que le but principal de l'établissement était d'exciter l'esprit d'industrie et d'entreprendre, et de diriger les méthodes particulières de cultiver ; qu'on avait vu par expérience que les prix d'agriculture étaient un puissant aiguillon pour encourager à faire des efforts ; que, d'après ce principe général, la somme de £500 était mise de côté pour ces prix, qui devaient être distribués entre les différents sociétés formées dans la Province ; et que le Conseil avait en vue six grands objets :

I. D'introduire la jachère d'été comme une préparation pour le froment. Les terres cultivées depuis long-tems étaient toutes couvertes de mauvaises herbes : et ce système tendrait efficacement à les en extirper, sans parler de ses autres avantages.

II. D'étendre la culture de l'avoine. On était persuadé que de la manière dont elle était généralement cultivée parmi nous, elle dégénérait, et qu'après avoir pesé 40 ou 45 lbs. le boisseau, elle n'en pesait plus que 30 ou 35 après la première ou la seconde semence. En fixant l'attention des cultivateurs sur ce grain, auquel notre sol et notre climat étaient très-propres, on souhaitait le soutenir en poids et en qualité. De plus tout le monde convenait que notre agriculture actuelle, ne pouvait pas fournir assez de froment pour la subsistance de notre population, mais que l'avoine y suppléerait utilement, et que si on la cultivait dans tous les établissements de la Province, elle deviendrait plutôt indépendante à l'égard du bled.

III. On se proposait d'encourager l'usage de la chaux. C'était pour lui un vrai plaisir de pouvoir dire, qu'on avait déjà fait quelques pas dans cette carrière, et que pendant l'hiver on avait préparé une quantité considérable de pierres pour être calcinées par le feu. Il pensait que ce nouvel engrais avancerait notre Agriculture plus rapidement qu'on ne pourrait aisément se l'imaginer ; et que c'était le but de la Société de donner des récompenses aux hommes entrepreneurs qui dans cette nouvelle carrière, monteraient le chemin aux autres.

IV. Le Conseil avait aussi en vue les légumes semés sous raies.

Il était utile d'encourager cette méthode parce qu'elle contribuerait beaucoup au perfectionnement des instrumens de labour, et à préparer la terre pour une seconde récolte. On cultiverait cette année plus de navets qu'en aucune année précédente, et quoiqu'on eût quelques raisons de craindre de ne pouvoir les garantir de la gelée pendant l'hiver, il ne doutait pas néanmoins qu'on ne pût trouver quelque moyen de les serer, convenable à notre climat, si l'on s'appliquait bien à en chercher. Le Mangle Wurzel était une nouvelle racine qui serait cultivée pour la première fois dans la Nouvelle Ecosse, et le Comité central avait fait provision de semence, pour la distribuer.

V. Le cinquième objet des prix était de faire abattre le bois. La Société ne pouvait perdre de vue ce moyen d'ajouter aux terres labourables de la Province, et d'agrandir en même tems les pâturages, quoiqu'il y restât encore des souches et des racines.

Enfin, pour exciter l'émulation parmi nos jeunes gens, on proposerait certains prix pour des concurrences de labour. Il était impossible d'introduire l'usage de semer en sillons avec la charrue, jusqu'à ce qu'il y eût des laboureurs bien dressés et capables de coucher les raies bien droites : et de telles concurrences seraient propres à réveiller et à tourner vers le perfectionnement de cet art les sentimens les plus généreux et les passions les plus puissantes dont nous soyons susceptibles.

Tels étaient en général les objets qu'on devait encourager. La somme de £500 devait être distribuée comme il en serait convenu dans la suite entre toutes les différentes sociétés de la Province. Pour encourager à en établir de nouvelles partout où elles pourraient être utiles, on réservait £100 pour être divisés entre celles qui se formeraient immédiatement et se mettraient sous la protection de la Société Provinciale. Cet argent leur serait distribué en prix pour l'encouragement des mêmes améliorations.

La Société avait encore en vue l'importation de bestiaux, d'instrumens de labour et de grains supérieurs à ceux que nous avons présentement. On destinait à cela la somme de £500. Il serait inutile d'entrer dans le détail de toutes les semences qu'il serait bon d'importer. Mais entre autres l'avoine d'Angleterre (à semer après les patates, les pois, les oignons) méritait une place distinguée, ainsi que le froment de Suède et de Pologne, et la graine de raygrass pour être semée avec notre trèfle. Nous pourrions importer soit du Canada, soit des

Etats-Unis ; et les Directeurs feraient le choix d'après les meilleures informations qu'ils pourraient prendre. Mais on avait immédiatement en vue de faire venir des Etalons Canadiens qui réunissent la force avec l'activité, pour avoir des chevaux propres au labourage ; et aussi des étalons de la race moyenne qui passe en Angleterre pour être un mélange du robuste cheval de trait et du cheval de chasse, vif et courageux. On gagnerait à faire venir aussi des vaches d'Ayrshire, où elles ont acquis un caractère de bonté particulière, par les efforts constants qu'on y a faits pour les rendre meilleures. Elles donneraient beaucoup plus de lait que notre race présente. On pourrait y ajouter des cochons, et même s'il y avait encore de l'argent, des bœufs d'une race choisie.

Le Secrétaire remarqua ensuite qu'il serait inutile de vouloir encourager la culture de l'avoine pour en tirer de la farine, si l'on ne construisait dans les différents établissemens, des moulins propres à la moudre : et que pour cet objet important, on devoit destiner la somme de £100 qui serait divisée en huit parts de £20 chaque et données aux constructeurs de moulins. Le site du moulin, pour lequel il doit être assigné un prix, sera approuvé de la Société, du Comté, ou de la Société locale la plus voisine qui fera confirmer l'application par la Société Provinciale.

Il ne lui était pas nécessaire de rien dire des expositions d'animaux, dont Mr. Archibald avait fait une description si détaillée, parce que les avantages en étaient manifestes. Il conclut enfin en disant qu'il espérait que ces appropriations seraient généralement approuvées de tout le monde ; mais que la Société était prête à entendre quiconque proposerait quelques changemens.

Son Excellence demanda ensuite si quelqu'un de messieurs les membres de la Société voulait proposer quelque amendement à faire à la distribution dont on venait d'entendre le détail.

Et après, Son Excellence dit que, personne ne s'avancant pour le faire, elle prenait ce silence pour une approbation.

Son Excellence se leva encore et témoigna la satisfaction qu'elle avait eu d'introduire dans la Société Mr. John Young qui en était réellement le fondateur. Quoiqu'elle fut établie sous sa protection, c'était à Mr. Young qu'elle en était redevable. La place de Secrétaire avait été acceptée par Agricola, qui s'était montré si capable de la remplir d'une manière honorable à lui-même, et sans doute avantageuse à la Province.

Mr. Young se leva pour répondre :

Monsieur.—L'honneur que vous m'avez fait aujourd'hui, demande de ma part les expressions de reconnaissance, les plus vives ; et je l'exprimerai de la sorte si je n'étais arrêté par un sentiment qui l'emporte sur tout autre sentiment. Je ne puis m'arroger à moi-même le mérite des efforts qui ont été faits par le passé. J'étais soutenu de la protection de votre Seigneurie, et de la générosité du public qui a contribué libéralement à fournir les matériaux dont j'ai composé mes lettres. Je ne puis parcourir des yeux cette assemblée respectable, sans reconnaître ces nombreux amis qui m'ont prêté leurs secours. Mais s'ils ne me doivent, au fonds que l'industrie et la persévérance. Lors donc que je partage avec votre Excellence qui m'a, de bonne heure, encouragé dans mon entreprise, et avec mes nombreux correspondants, les honneurs d'Agricola, je n'en puis revendiquer qu'une très petite portion. Je n'ai pour ainsi dire, été que l'organe de la Province ; et je me flatte de l'espérance d'être encore soutenu du même encouragement général.

Permettez-moi donc d'offrir à Votre Excellence et à cette assemblée respectable, les témoignages de la reconnaissance la plus sincère et la mieux sentie.

Paris, le 16 Avril.

Un événement horrible a signalé la journée d'avant hier. Deux individus, animés de la haine la plus invétérée l'un contre l'autre, se rendirent au Boulevard St. Hilaire, près de la Barrière de l'Octroi. Ils étaient sans seconds (car on en aurait-ils trouvé ?) Leurs épées se croisent—déjà ils sont blessés l'un et l'autre. L'un d'eux veut se défilier—l'autre s'y refuse. Les épées se croisent de nouveau. Celui qui avait montré une opiniâtreté si atroce, tombe mort sur la place. Nous nous abstenons de nommer ces individus—A peine ôsons-nous dire qu'ils étaient frères !

Monsieur, (le Comte d'Artois) a fait la cérémonie du lavement des pieds dans la Salle de Diane, en présence du Roi, de Messieurs les Ducs d'Angoulême et de Berri, de Madame la Duchesse d'Angoulême, du Duc de Bourbon et d'un grand nombre de spectateurs. La cérémonie a duré depuis dix heures jusqu'à midi.

Le 17 Avril. Les journaux suivans sont les seuls qu'on laisse maintenant entrer en Espagne. Le *Moniteur*, le *Journal des Débats* et la *Quotidienne*. Les Journaux Anglais, et ceux des Pays-Bas sont absolument prohibés.

Dernières nouvelles de Bonaparte.

Le capitaine Clume, du brig *Saunders*, arrivé à Philadelphie, de Manille, a passé par St. Hélène, le 6 Avril, et a été bordé par deux des vaisseaux garde-côtes. A la question, "Comment se porte Bonaparte, faite par le capitaine Clume, on a répondu, " Bien, mais grognant comme un ours qui a mal à la tête." D. Adv.

Défaite de M'Gregor.

Le Capitaine Fleetwood, de la goelette *Sam*, est arrivé ici hier en 25 jours de Porto-Bello. Le 8 Avril, M'Gregor débarqua ses forces qui se montaient à plus de 1000 hommes et le lendemain il se rendit maître de la place. Il y demeura 21 jours, sans réussir à mettre de son parti aucun des habitans. Les déprédations et les vols commis par ses gens, forcèrent les habitans à abandonner leurs maisons et à aller se réfugier dans les montagnes.

A la fin d'Avril, le général royaliste More, entra dans Porto-Bello à 6 heures du matin, et

surprit M'Gregor et ses gens, qui étaient encore endormis ! M'Gregor se sauva avec 5 ou 6 de ses hommes, en sautant d'une fenêtre à 20 pieds de hauteur, et en gagnant à la nage un de ses vaisseaux.

Cinq cents prisonniers ont été envoyés à Panama. Il y eut 60 hommes de tués et 40 de blessés, la plupart officiers. On amenait tous les jours des traîneurs des montagnes voisines. Les royalistes n'eurent que 3 hommes de tués et 4 de blessés. Balt. American.

L'AURORE.

SAMEDI, 19 JUIN, 1819.

Les dernières nouvelles d'Angleterre sont du commencement de Mai. La baisse des fonds, les faillites, la stagnation du commerce, l'émigration, continuent à fournir matière à la conversation, et à occuper les Journalistes.

Il paraît qu'il ne s'était rien passé de remarquable en France depuis quelque tems. Le ministère a obtenu, quoiqu'avec peine, que le monopole du tabac soit laissé au gouvernement jusqu'à l'année 1822. Le projet de loi sur la liberté de la presse se discutait encore aux dernières dates, dans la Chambre des Députés. Le Roi, les Ministres et les Ministériels désirent que cette liberté soit restreinte ; les Constitutionnels, les Libéraux, et quelques uns des Ultra, veulent qu'elle soit entière : la lutte a dû être par conséquent chaude et opiniâtre.

En Allemagne, l'assassinat de M. Kotzebue a produit une sensation qui sera probablement de longue durée. On se hâte d'attribuer maintenant ce crime non pas à la manie d'un individu, mais à l'enthousiasme d'un corps. M. Kotzebue était regardé comme un espion envoyé en Allemagne par la Cour de Russie, pour y épier les sentimens et les opinions politiques ; et les étudiants de l'université d'Heidelberg furent si indignés de sa conduite supposée, qu'après en avoir délibéré entre eux, ils résolurent de l'assassiner. Sandt, l'assassin, n'a été que l'instrument de ses condisciples ; et un autre avait commis le meurtre, si le sort l'avait désigné. On a dit-on trouvé sur lui un papier où étaient écrits ces mots :

" sentence de mort prononcée par les étudiants de l'université d'Heidelberg le 22 de Mars, contre A. F. Von Kotzebue, et exécutée le 26 par le porteur des présentes. " On ajoute qu'un autre personnage célèbre, M. de Stourza, devait aussi être assassiné le même jour que M. Kotzebue, mais que celui qui était chargé de commettre le meurtre, en fut empêché soit par la crainte ou par un remords de conscience. On va même jusqu'à dire que l'éditeur de l'*OBSERVATEUR AUTRICHIEN* a été menacé d'un sort semblable, s'il osait publier quoi que ce soit, contre les étudiants des universités d'Allemagne. Il est pourtant bien difficile, pour ne pas dire impossible, de croire que l'amour de la liberté ou de la patrie, ait pu enthousiasmer ou plutôt fanatiser, des universités entières au point de leur faire regarder un crime atroce comme une action glorieuse, surtout en Allemagne où les étudiants appartiennent à différents gouvernemens, et à différentes religions. Il peut y avoir des ultra-républicains en Allemagne, comme il y a en France des ultra-royalistes ; mais l'ULTRAMANIE ne peut être nulle part un mal universel.

La Chambre des Délégués de Bavière assemblée à Munich, discute, est-il dit, les mesures politiques, avec la plus grande chaleur et la plus grande liberté : tous les membres paraissent animés du plus ardent désir d'avancer le bien du pays.

Une nouvelle secte qui a pris naissance à Elberfeld, et qui se propage rapidement, surtout parmi la jeunesse, paraît inspirer de justes craintes. Ces sectaires sont persuadés que ceux qui sont prédestinés au salut, peuvent commettre toutes sortes de crimes sans sortir de l'état de grâce. Cette doctrine mise en pratique, a déjà causé beaucoup de mal et donné lieu à des scènes dégoûtantes.

S'il faut s'en rapporter à ce que disent des lettres particulières de Madrid, le Cabinet Espagnol se trouve de nouveau environné d'embarras assez considérables. Un mécontentement général s'est manifesté parmi les troupes assemblées à Cadix. Les officiers et les soldats témoignent la plus grande répugnance à laisser leur pays, pour aller à deux mille lieues chercher la mort, ou du moins endurer des fatigues et des privations dont ils ne font pas fiers d'être bien récompensés. On a même et venut, dit-on, de complots formés pour faire échouer tout-à-fait l'expédition. On ajoute que la manière barbare dont ont été traités les conspirateurs de Valence, a inspiré plus d'horreur que de crainte, et n'a servi qu'à rendre le mécontentement plus grand et plus général. Dans des conjonctures aussi critiques, peut-être Ferdinand devrait-il prendre sur lui d'aller à Cadix essayer de contenir les mutins par sa présence ; mais plusieurs considérations peuvent l'en empêcher : outre que depuis plus d'un siècle les monarches Espagnols ne sortent plus guère de leur capitale que pour aller à la chasse, il ne conviendrait point qu'une ville qui a été si longtems le siège des Cortes et le foyer de la liberté, fût honorée de la présence d'un grand roi ; et le voyage pourrait retarder de quelques jours le mariage auquel il se prépare actuellement.

Le général Morillo a adressé aux officiers et aux soldats Anglais qui se sont joints aux républicains de la Terre-Ferme, une espèce de proclamation ou d'appel, dans lequel il les presse non-seulement d'abandonner le parti qu'ils ont embrassé, mais encore de se ranger sous ses drapeaux. Cette adresse, comme on devait l'attendre d'un tel homme, est écrite dans le style le plus véhément, et même le plus grossier : il y prodigue à ses adversaires les épithètes de *miserables, de coquins, de bandits, de monstres,* &c.

Mais ce qu'il y a peut-être de plus curieux, c'est de l'entendre leur reprocher leur cruauté. Bolivar peut bien n'avoir pas les talents nécessaires pour la place qu'il occupe; il n'est pas assurément un Washington; mais nous le croyons infiniment plus modéré, plus humain, et plus maître de ses passions que son antagoniste Morillo. Car s'il faut ajouter foi à tout ce qu'on a dit sur le compte de ce dernier; c'est bien sans contredit, l'homme le plus violent, le plus cruel et le plus sanguinaire qui ait mis le pied sur le continent Américain, depuis le tems des Cortez et des Pizarro.

Peut-être le Capitaine Fleetwood exagère-t-il la défaite de M^rGregor et le triomphe des royalistes à Porto-Bello: mais quand même il y aurait dans son rapport un peu d'exagération, il resterait encore assez pour couvrir d'un éternel déshonneur un homme qui avait déjà fait tant et de si grandes sottises. Sans parler de la licence effrénée de ses troupes, quelle idée doit-on se former du caractère d'un général qui dort et qui laisse dormir tous ses gens jusqu'à six heures, c'est-à-dire jusqu'au grand jour, dans une ville entourée d'ennemis et pour ainsi dire assiégée? Une telle stupeur, qu'on ne pardonnerait pas même à un indolent Espagnol, est inconcevable dans un aventurier qui cherche à faire fortune, ou dans un guerrier qui veut acquérir de la gloire. En vérité quelque plaisir que nous eussions à voir les habitants de la Terre-Ferme libres et indépendants, nous ne pouvons nous empêcher de dire que M^rGregor a mérité en cette occasion la disgrâce qu'il a éprouvée, s'il n'en méritait pas une pire. Cette disgrâce le guérira probablement de la manie de tenter encore des expéditions; et s'il l'entreprend, il ne trouvera plus sans doute d'hommes assez fots pour le suivre.

Depuis le rétablissement de la paix générale, les ouvrages sur les arts et les sciences, les découvertes et les inventions se multiplient. Tout le monde parle et s'occupe présentement du *Vélocipède*, comme on faisait du *Kalidoscope*, il y a un ou deux ans.

Le professeur Leslie, d'Edimbourg, a inventé un instrument propre à mesurer le degré de froid qui descend des régions supérieures de l'atmosphère dans les inférieures. Il lui a donné le nom d'*Hélioscopes*. Au moyen de cet instrument on peut connaître la température relative des parties élevées et inaccessibles de l'atmosphère, aussi bien que celle des parties basses et accessibles.

Mr. Perkins de Philadelphie, a inventé un instrument, auquel il a donné le nom de *Bathomètre*, et au moyen duquel on peut mesurer avec exactitude, les plus grandes profondeurs de l'eau dans l'Océan. Mr. Perkins a découvert, dit-on, par des expériences multipliées, que l'eau était compressible et élastique, et cette découverte lui a suggéré l'idée de son *Bathomètre*, ou mesureur de la profondeur.

Un monsieur Mannlich, de Cassel, en Allemagne, est parvenu à fabriquer une espèce de feu-tre à l'épreuve de la balle, et par conséquent très propre à faire des cuirasses. Il a vendu le secret de son invention au Roi de Prusse, 20,000 piastres.

Un monsieur Newell, du Comté de Washington, dans l'Etat de New-York, a inventé dernièrement une machine astronomique d'un mécanisme fort ingénieux. C'est une espèce de sphère artificielle où la Terre accompagnée de son satellite, et les planètes inférieures tournent autour du Soleil, à peu près proportionnellement au vrai tems de leurs révolutions dans les cieux. Au moyen d'une ingénieuse combinaison mécanique, la Terre fait sa révolution annuelle dans une ellipse, en gardant la vraie inclinaison des pôles au plan de l'écliptique, &c. de manière à donner avec exactitude les variations des saisons et la différence entre l'année fidérale et l'année solaire. Elle fait sa révolution diurne sur son axe, et indique l'heure du jour, au moyen d'une aiguille. Les diverses révolutions sont réglées par une sphère armillaire mobile qui indique les solstices et les équinoxes, ainsi que les signes et les degrés du Zodiaque.

Le plan de l'orbite de la Lune fait avec celui de l'écliptique l'angle convenable, et par ce moyen, indique assez correctement l'apogée et le périgée, les quadratures, &c. de cet astre; de manière qu'il devient tout à fait aisé de se faire une idée juste de ses différentes phases et de ses extrémités.

Mr. Newell a dessein d'agrandir sa machine, et d'y ajouter les révolutions des planètes supérieures; on pense même qu'il sera possible d'y introduire celles des Satellites de Jupiter et de Saturne. Pour mettre cet homme laborieux, qui paraît plus favorisé du côté du génie que de celui de la fortune, en état de donner à son invention tout le perfectionnement dont elle est susceptible, la Législature de New-York lui a généreusement donné ou avancé une somme d'argent considérable et probablement suffisante.

Le Capitaine Rofs qui commandait les vaisseaux de l'expédition au Pôle Boréal, dit, dans son ouvrage qu'il vient de publier, que par le degré de latitude, et lorsque le Soleil était dans certaines positions, les objets s'apparent distinctement à la distance de 150 milles. Le Capitaine Rofs ne peut parler de ces objets qu'au sud de la latitude où il était alors, et il ne connaît la distance, ou par la carte, ou par les avoir dépassés; car nous ne voyons pas comment il aurait pu connaître au juste l'éloignement des objets situés au nord de sa position. Il fait paraître donc corroborer la théorie de l'aplatissement de la Terre vers les Pôles, et

prouver que cet aplatissement commence à peu de distance des cercles polaires, si non en dedans; car sur un globe, un plus grand aplatissement doit nécessairement être voisin d'un plus grand arrondissement; ou, pour parler plus juste, d'une plus grande convexité. Ce fait prouverait encore, qu'il s'éleve moins de vapeurs pour obscurcir l'horizon, dans les régions glaciales que dans les nôtres.

On a découvert, le 2 du courant, le corps d'une femme, flottant sur le fleuve St. Laurent, dans la partie méridionale qui est en face de la paroisse de Bécancour. Il fut aussitôt porté sur le rivage et le lendemain matin, le plus ancien officier de milice somma six habitants de Bécancour d'examiner le corps. Dans l'examen qu'ils en firent, ils trouvèrent dans une des poches, deux *trente sous* et six coppers, quelques graines d'oignon, un dé à coudre neuf, et 40 boutons de corne noire; dans le sein, deux cheveux de fil, l'un blanc et l'autre noir.

Son corps avait cinq pieds, trois pouces de taille, et paraissait avoir resté dans l'eau plus de 15 jours. D'après cette circonstance et les articles qui ont été trouvés, le jury était d'opinion que cette infortunée était une des victimes qui ont péri en traversant de Montréal à La Tortue, depuis trois semaines environ.—*Gaz. des T. R.*

(POUR L'AURORA)
EXTRAIT DE MON JOURNAL.
Les Aubergistes.

Une de nos loix provinciales défend aux taverniers de vendre des liqueurs fortes dans leurs maisons les dimanches. Serait-ce par cette raison que je rencontre si souvent des personnes ivres le jour du sabbat dans les rues de nos villes?

Les anciennes fortifications de Montréal.

J'ai vu dans ma jeunesse les fortifications de Montréal. Elles étaient encore alors dans un ordre passable. Le terrain sur lequel elles étaient assises était propre. Le gazon y était bien entretenu. Ce vaste emplacement libre et vacant contribuait à entretenir la pureté de l'air. C'était en outre un superbe lieu de promenade. Les murs, les fossés, les bastions &c. étaient devenus, j'en conviens, à peu près inutiles. On aurait pu abattre les uns, combler les autres, et faire comme ailleurs, unir le tout, en consacrant une partie à quelque édifice public, planter le reste d'arbres, y faire des lieux de promenades &c. Nous aurions pu avoir ici, par ce moyen, boulevards, cours, jardins publics, promenades à l'usage des citoyens. On a mieux aimé vendre le terrain en emplacements, en vertu d'une loi dont le titre porte à peu près, si j'en ai été bien informé, qu'on en doit disposer pour pourvoir à la salubrité et commodité de la ville et de ses habitants. J'ai eu de la peine à me persuader que ce ne fut pas une erreur dans le titre, et que le contenu de l'acte correspondit à cet intitulé. Le respect qu'on doit avoir pour les loix dans l'exécution a naturellement produit ce doute raisonnable.—On a pratiqué sur ce terrain une rue de vingt à vingt cinq pieds de large dont la longueur excède la moitié de celle des anciens murs d'un côté de la ville. Est-ce pour la salubrité de Montréal, et la commodité de ses habitants?

L'éducation.

Je lisais ces jours derniers ces paroles tirées d'un discours prononcé par un homme d'état. L'instruction est le premier besoin des peuples et le premier bienfait qu'ils attendent des gouvernements. C'est par elle qu'ils assurent la perpétuité des lumières, et qu'ils ouvrent à la fois toutes les sources de la prospérité publique. Je me demandais à moi-même pourquoi nous ne pouvions pas même avoir des écoles de Paroisses?

La Musique.

On apprend la musique dans les maisons aisées, même dans celles qui ne le font pas. Si j'en crois quelques amis qui voyent le monde, cette science fait aujourd'hui une partie essentielle de l'éducation. Je serais porté à croire qu'elle en devient la base. Stéphanie Bellecour, la fille d'un de mes voisins, demoiselle de dix-sept ans et plus; peut déjà jouer plus de la moitié d'une grande ouverture, la musique d'une ariette Française, fredonner deux chansons Anglaises, elle fait dix valtz, cotillons, marches, reels et contredances, sans compter qu'elle prélude à ravir... Sait-elle écrire et parler sa langue? non. Elle n'a pas reçu de cette espèce de leçons. Elle a une douzaine de grands et petits cahiers bien reliés de pièces de musique qu'elle apprendra sans doute en avançant en âge, le tout sans compter les feuilles volantes notées par le maître. Elle ne fait pas et ne saura jamais ce que c'est qu'une carte de géographie. Elle est instruite. Oui sans doute. Quoiqu'elle ne sache pas écrire trois mots d'orthographe, elle a déjà lu trois romans d'un bout à l'autre.

Le compte à rendre.

Pendant la dernière Session de notre parlement Provincial, un membre qu'on nomme de l'administration, pressait la Chambre en comité général de passer une résolution pour mettre quelques milliers de louis à la disposition de l'exécutif pour je ne sais quel objet. Il éprouvait des difficultés. On demandait des renseignements plus amples. Qu'avez-vous à redouter, disait-il avec véhémence, ne songez-t-on pas à vous en rendre compte en la manière ordinaire? Un membre de l'autre côté lui dit: eh bon Dieu, c'est là ce que nous craignons!

Les Censitaires de la salle.

Un habitant du Comté où sont situées les terres des Censitaires concessionnaires de la Salle, dont les réclamations ont été depuis tant d'années, l'objet de l'attention publique en ce pays, demandait dans quelle vue on avait nommé des Commissaires à ce sujet? Je l'ignore. Un Monsieur Têtu se trouve du nombre de ces commissaires. Cette nomination est pour nos pauvres cultivateurs, sans éducation, un mystère incompréhensible. Ils avaient vu Monsieur Têtu agir auprès de ces Censitaires comme Notaire, et en outre comme homme d'affaires de Mr. Languedoc relativement à ses prétentions bien ou mal fondées à ces terres. Le Commissaire et l'homme d'affaires, seraient-ils une seule et même personne? Je m'y perdrais, moi aussi, et il s'en trouverait beaucoup d'autres dans le même cas.

La naissance.

Un de nos hommes marquans parlait naguères avec le dernier mépris, d'un de nos concitoyens dont on se ferait honneur dans tout autre pays. Il n'attaquait point sa probité, il ne lui refusait pas des lumières, des talents, des vertus. De quoi s'agissait-il? Il n'était pas de naissance; son père n'était qu'un artisan, c'était son crime. Et ce censeur était applaudi par trois personnages d'un mérite et d'un rang aussi distingué que le sien. Il est triste que le titre qui co-stait la noblesse de ce ceuteur *gentilhomme* ait passé à l'incendie avec l'étable de son père. L'un et l'autre se trouvaient dans la même boutique à cette époque, il n'y a pas trente ans. Le premier n'était pourtant pas en peau d'âne il était en cuir de veau du pays. Pourrait-on me dire ce que c'est que la naissance en Canada, maintenant, si on peut acquérir à aussi peu de frais le droit de réunir tout ensemble dans un degré égal, l'orgueil, l'extravagance et la bassesse?

La Police de Montréal.

On m'avait dit qu'il y avait de la Police à Montréal, d'ai dernièrement parcouru plusieurs de ses quartiers. On n'a pas besoin de ses yeux pour en juger. On en trouve des preuves qui se sentent. Dans les Cours et dans les endroits habités, dans ceux qui ne le sont pas, il croupit assez généralement une eau qui n'est pas de l'eau de Rose, mais bien de l'eau de toute autre chose; celle des cuisines coule dans les rues, les carcasses de volaille, poisson et autres, sont répandues; tombent en dissolution ça et là. Je ne parle pas de beaucoup d'autres immondices qui remplissent plusieurs des rues. Je me disais en me ferrant le nez, de mon mouchoir: Comment n'y aurait-il pas de Police dans cette ville, avec des matériaux aussi abondans pour en exercer l'activité et les soins?

Marié.

A Boucherville, le 17 du mois passé, RENE BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Ecuyer, de l'endroit, à Demoiselle JOSEPHINE PROULX, de la Chine.

Théâtre d'Amateurs.
Bénéfice des Pauvres.

LUNDI le 21 du courant, Messieurs les Amateurs de cette ville représenteront,

Le Barbier de Seville,
OU
La Précaution inutile.

Comédie de BEAUMARCHAIS en 4 Actes.

Entre les deux pièces, Epître à mon infidelle,

SUIVIE DU
Médecin Malgré Lui,

Comédie de MOLIERE en 3 Actes.
Les portes s'ouvriront à 7 heures et la toile se lèvera à 8.

On pourra se procurer des billets au Bureau du Théâtre.
LOGES ET PARTERRE—5s.

A VENDRE, en gros ou en détail, Madriers et Planchis de pin, Madriers à plancher, Planches de Menuiserie de Frêne et d'Erable, Pièces de bois de Menuiserie de Frêne et d'Erable; Madriers de Cerisier. Le tout sec et propre à mettre en œuvre. S'adresser à RICHARD DILLON, Jun.
Montéal, 19 Juin 1819

A T a General Meeting of the Company of Proprietors of the Chambly Canal:—
Union-Hotel, Quebec, }
Thursday, 3d June, 1819. }

IT WAS ORDERED, That the first Instalment of FIVE PER CENT be paid by each subscriber into the hands of NOAH FREER, Esquire, Treasurer to the Company, on or before the TENTH day of JULY next; and that public notice be given to that effect in the Quebec and Montreal Newspapers, according to the Eighteenth Section of the Act of the 58th Geo. III. cap. 18.
P. E. DESBARATS,
Acting Secretary.

RECEMMENT reçu, et à vendre à cette Imprimerie, un petit choix de Livres de Piété,

- SAVOIR :
- L'AME sur le calvaire, affirmée, embrasée, éclairée, élevée à Dieu, ... 2 vols.
 - fidelle,
 - contemplative,
 - intérieure,
 - religieuse,
 - sauctifiée,
- Année affective,
Conduite pour la Pentecôte, pour l'Avent,
Imitation de Jésus-Christ, Devoir du Chrétien, Cathéchisme de Surin, ... 2 vols.
Epîtres et Evangiles, Amour de Jésus-Christ, Année Chrétienne, 2 vols.
Abrégé de la Vie des Pères, 4 vols.
Exercices et Prières, Histoire de l'Eglise, Commentaire sur l'Amour de Dieu, Origine du Paganisme, 2 vols.
Traité de l'Amour de Dieu, 2 vols.
Mentor Chrétien, Paroissien Romain, Pensées Théologiques, Fervent Ecclésiastique, Selecta é Profanis, Ecole du Jardin Potager, 2 vols.
Pensées de Pascal, 2 vols.
Neuvaine St. François Xavier, St. Antoine de Padoue, Cantiques des Missions, Petits Cathéchismes,
DE PLUS,
L'Alphabet Français.

Dictionnaire Anglais et Français, par Nugent, Abrégé de la Géographie de la croix, Grammaire de Lhomond, Almanack de Cabinet, pour 1819, Spelling Book, by Dilworth,

A U S S I .
Etrences Intéressantes
DES QUATRE PARTIES DU MONDE,

Contenant la Population de l'Univers, les Ephémérides, les Puissances de l'Europe, et toutes les Autorités civiles et militaires du Royaume,

Pour l'Année 1819.

DE PLUS,
Le Manuscrit de Ste. Hélène.

qui se trouve aussi à Québec, chez Etienne Boudreault, Ecr. Prix, 1s. & 3d.

A U S S I
L'ARITHMETIQUE
EN QUATRE PARTIES,

SAVOIR :
L'Arithmétique Vulgaire,
L'Arithmétique Marchande,
L'Arithmétique Scientifique,
L'Arithmétique Curieuse,

Suivie d'un Précis sur la Tenue des Livres de Comptes
PAR M. BIBAUD.

La Géographie en Miniature,

Où l'on voit d'un seul coup d'oeil les divers Empires, Royaumes, Républiques, Etats, Provinces, Colonies et Iles principaux, rangés par ordre alphabétique, avec leur situation et leur Etendue en lieues la Population, la Latitude, et la Longitude de leurs Capitales, du Méridien de Greenwich; les principales Villes, les qualités du Climat et du Sol, les Productions, le Commerce, le Gouvernement, les Forces, les Mœurs et la Religion de chaque pays; avec une courte Description de la Terre.

Par le même.
ON aura aussi constamment à vendre, des Plumes à écrire de la meilleure qualité, Canifs, Cire à cacheter rouge et noire, Oublies, Cachets de lettre, Ardoises de différentes grandeurs, Portefeuilles, Boîtes à feu, Livres Blancs rayés, Papier à écrire, Gravures, Crayons, Poudre d'Ecrire, &c. &c. &c.
Le tout à un Prix modéré.

LE sousigné prie bien ceux à qui il a envoyé des Exemplaires du MANUSCRIT DE STE. HELENE, de les lui renvoyer par occasion s'ils n'ont pas les vendre sans plus.
J. V. DELORME.

A UNE Assemblée générale de la Compagnie des Propriétaires du Canal de Chambly; Hotel de l'Union, Québec, }
Jeudi, 3me Juin, 1819. }

Il a été ORDONNÉ, Qu'un premier paiement de CINQ PAR CENT soit fait par chaque Souscripteur entre les mains de NOAH FREER, Esq., Trésorier de la Compagnie, d'ici au DIXIEME jour de JUILLET prochain; et qu'il soit fait une annonce publique à cet effet dans les papiers nouvelles de Québec et Montréal, conformément à la 18e. Section de l'Acte de la 58e. Geo. III. cap. 18.
P. E. DESBARATS,
Agist. Secrétaire.

UN Monsieur, non marié, pourrait avoir une CHAMBRE et PENSION dans une famille Canadienne, en s'adressant à cette Imprimerie.

AVERTISSEMENT.
Le sousigné prie bien tous ceux qui ont des comptes courants avec lui, de le payer aussitôt qu'il leur sera possible, afin qu'il puisse lui-même régler avec les personnes auxquelles il doit.
J. V. DELORME.
Montréal, Imprimerie de l'Aurore, le 10 d'Avril, 1819.

A VENDRE
AU magasin des souffignés, résidans au Fauxbourg Québec, de la VIEILLE GRAINE DE MELON et MELON D'EAU de la meilleure qualité.
NORO & FRANCHERE.
Montréal, 17 Avril, 1819.

BEST OLD MUSK-MELON AND WATER-MELON SEEDS for sale
by
NORO & FRANCHERE.
Montréal, 17th April, 1819.

AVIS.
Le sousigné a en sa possession un **PANIER**, contenant des Vitres et autres articles. — Le propriétaire pourra le ravoir, en prouvant qu'il lui appartient, et en payant les frais du recouvrement et du présent avertissement.
FREDERICK FRASER.
Montréal, (Marché Neuf) 5 Mai, 1819.

A VENDRE
Le tout ou partie du LOT no. 50, contenant 200 acres de terre, situé dans la première rangée du Township d'Hinchinbrook. La situation avantageuse de ce lot sur la rivière Chateaugay, ne peut manquer d'attirer l'attention des spéculateurs. Les termes seront faciles et avantageux aux acquéreurs. Pour les particularités, s'adresser à Wm. Lewis Mechtler, Ecuyer, en son étude rue St. Jacques.
Montréal, le 15 Mai 1819. jco.

Le souffigné offre en vente les Marchandises suivantes reçues par les derniers arrivages, savoir : —
Papier de musique rayé,
Musique composée pour différents
INSTRUMENTS,
Clarinettes,
Flûtes,
Octaves,
C. Flutes,
Flageolets,
Violons fins, doubles et communs.
De plus,
Vir, Touches, Pointes-Cordes et Chevalets détachés des violons.
Aussi,
Billes pour Billards et Jeux de bagatelle,
Cordes de Violons en gros et en détail,
Livres Anglais et Français avec des Estampes à l'usage des enfants,
Boîtes à Ouvrage,
Ouvrages en écorces, &c. &c. &c.
Un Assortiment bien choisi de toutes sortes de Marchandises, dont l'énumération serait trop longue.

M. FOURNIER.
Montréal, 15 Mai, 1819. (jco.)

AVERTISSEMENT.
UN jeune homme qui entend le Commerce de Détail, et qui parle le Français et l'Anglais, désirerait se placer dans un Magasin comme Commis, soit à la ville ou à la campagne. — S'adresser à l'Editeur.
Montréal, 5 Juin, 1819. jco

Plusieurs Milliers de BARDEAUX
A vendre par le Souffigné,
A. BARON.
Montréal, 5 Juin, 1819. jco

Le souffigné, demeurant vis-à-vis chez Messrs. Bridge & Penn, Encanteurs, près du Nouveau Marché, prend la liberté d'informer Messieurs les marchands de campagne et autres, qu'il peut leur procurer des **LOGEMENTS** et **PENSION** à des prix modérés.
N.B. — Il a aussi de bonnes Ecuries.
JOSEPH ROBILLARD.
Montréal, 3 Avril, 1819.

A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE, DES Formules de Subpoena.

Le sousigné, Maître-Horloger, aurait besoin d'un Jeune Homme de 14 ou 15 ans pour APPRENTIF, mais il faut qu'il sache lire et écrire et qu'il ait de bonnes recommandations.
FRS. MILETTE.

Montréal, 6 Mars, 1819.
CHAMBRE D'ASSEMBLEE.
SAMEDI, 13 Février, 1819.
ORDONNE, Que la Règle établie le trois Février Mill huit cent dix, concernant les Notices pour les Requêtes, pour des Bills privés, soit imprimée une fois par mois dans les Papiers Publics de cette Province, pendant trois années.
Attesté, Wm. LINDSAY, Greff. Assié.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,
SAMEDI, 3^e Février, 1819.
RESOLU, Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrère, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du District, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses qui pourront être intéressées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée.
Attesté, Wm. LINDSAY, Greff. Assié.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,
LUNDI, le 22 Mars, 1819.
RESOLU, Qu'après la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Peage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill en donnant la Notice ordonnée par la Règle du 3 Février, 1810, donneront aussi en même tems et de la même manière un Avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des Arches, l'espace entre les Butées ou Piliers, pour le passage des Cages, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont Levis ou non et les dimensions de tel Pont Levis.
ORDONNE, Que la dite Règle soit imprimée et publiée en même tems et de la même manière que la Règle du 3 Février, 1810.
Attesté Wm. LINDSAY, Greff. Assié.

Les Imprimeurs de Papiers-nouvelles en cette Province sont priés d'insérer les Résolutions ci-dessus, en la manière ordonnée par la première. Leurs comptes seront payés à la fin de l'année, en pareux s'adressant au Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée.

HOUSE OF ASSEMBLY,
SATURDAY, 13th February, 1819.
ORDERED, That the Rule established by this House on the third day of February, one thousand eight hundred and ten, concerning the notices for Petitions for private Bills, be printed once monthly in the public newspapers of this Province, during three years.
Attest Wm. LINDSAY, Ck. Assly.

HOUSE OF ASSEMBLY,
SATURDAY, 3d February, 1810.
RESOLVED, That after the close of the present Session, before any Petition is presented to this House for leave to bring in a private Bill, whether for the Erection of a Bridge or Bridges, for the regulation of a Common, for the making of any Turnpike Road, or for granting to any individual, or individuals, any exclusive right or privilege whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act or the Provincial Parliament for the like purposes: notice of such application shall be given in the Quebec Gazette, and in one of the newspapers of the District, if any is published therein, and also by a notice affixed on the Church Doors of the Parishes that such application may affect; or in the most public place, where there is no Church, during two months, at least, before such Petition is presented.
Attest Wm. LINDSAY, Ck. Assy.

HOUSE OF ASSEMBLY,
MONDAY, 22d March, 1819.
RESOLVED, that after the present Session, before any Petition of a Toll Bridge is presented to this House, the person or persons purposing to petition for such Bill, shall upon giving the Notice prescribed by the Rule of the 3d day of February, 1810, also at the same time and in the same manner, give a Notice stating the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abatments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning whether they purpose to erect a Draw Bridge or not, and the dimensions of such Draw Bridge.
ORDERED, that the said Rule be printed and published at the same time, and in the manner as the Rule of the 3d February, 1810.
Attest Wm. LINDSAY, Jr. Ck. Assly.

The Printers of the Newspapers in this Province are requested to insert the above Resolutions in the manner directed by the first. Their accounts will be paid at the end of the year at the Clerk's Office, House of Assembly.

UNE Personne entendue, et qui a longtems entiegé les élémens de l'éducation, désirerait se placer dans une famille respectable, soit à la ville ou à la campagne, comme Menagère, ou comme Maître d'école.
S'adresser à ce Bureau.
Montréal, 22 mai, 1819. jco.

CHAMBRES à LOUER,
avec PENSION. S'adresser à l'Editeur de ce Journal.
MONTREAL, 17 Avril, 1819.

CANAL de La Chine.

AVIS est par le présent donné, que conformément à la première clause de l'Acte pour faire et entretenir un Canal Navigable du voisinage de la Ville de Montréal à la Paroisse de La Chine; des Livres de Souscription pour des PARTS seront ouverts Jeudi, le 20 du présent mois, à Dix heures du matin, savoir : — En cette Ville, à la Banque de Montréal, sous la direction des Souffignés. A Québec, au Bureau de la Banque de Montréal, dans la Basse-Ville, sous la direction de H. W. B. COLTMAN, DANIEL SUTHERLAND et JOHN DAVIDSON, Ecrys. et aux Trois-Rivières, sous la direction de B. P. WAGNER, ISAAC VALENTINE, et WILLIAM ANDERSON, Ecrys.

Un Dépôt de Cinq Louis pour cent, ou de Dix Piastres par PART, sera payé d'avance, et personne ne pourra souscrire pour plus de CENT CINQUANTE PARTS, pendant les premières six semaines après que les Livres auront été ouverts.

JOHN FORSYTH,
LOUIS GUY,
W. MCGILLIVRAY,
JOS. PERRAULT,
T. PORTEOUS,
J. A. CARTIER,
DAVID DAVID.
Montréal, 1 Mai, 1819. (jco.)

Société d'Agriculture DE MONTREAL.

LUNDI dernier, 18 du courant, au PALAIS de JUSTICE, l'assemblée annuelle de la Société s'est tenue, en conformité à ses règles et réglemens, et les personnes suivantes ont été élues comme Comité de conduite, jusqu'au 3^e Lundi de Janvier, 1820, savoir :
JOHN OGILVIE, Ecuyer,
Président.

L. J. PAPINEAU, } Ecrys
Wm. HALLOWELL, } Vice Présdts.
HENRY GRIFFIN,
Trésorier & Secrétaire.

AUSTIN CUVILLIER,
THOS. PORTEOUS,
Ch. F. GRECE,
Le Revd. M. BETHUNE,
Le Revd. M. ESSON,
L. R. C. DELERY,
JAMES LESLIE,
JOHN FROTHINGHAM,
ADAM A GORDON,
JOHN MOLSON,
GEORGE CLARKE,
DAVID NELSON,
Par ordre,
H. GRIFFIN, Secr.
Montréal, 22 Janvier, 1819.

AVERTISSEMENT.

JOSEPH CICARD DE CARUFEL, prend la liberté d'informer ses Amis et les Messieurs de cette ville et de ses environs, qu'il va prendre possession de la maison ci-devant occupée par Mr. F. Boucher, au Marché Neuf, au 1^{er} de Mai prochain, où il se propose de servir les Messieurs, tant pour le boire que pour le manger ainsi que le logement, avec tout le soin et la diligence possible.

Il fabrique aussi des Cloux de toutes espèces, qu'il vend en gros et en détail, à des prix raisonnables.
Montréal, 17 Avril, 1819. jco.

Changement de Domicile.
L'Imprimerie de ce JOURNAL se tient actuellement dans la Rue St. Lambert, située vis-à-vis la Chambre d'Encre de Mrs. M. C. Cuvillier & Co. où on aura constamment à vendre, à bas prix, différents Livres de piété et d'autres articles trop long à détailler.

DISTRICT DE } BUREAU DU GRAND VOYER,
MONTREAL } MONTREAL, le 10 Mai 1819.

Le Grand Voyer commencera sa visite annuelle des Chemins dans le dit District, le sept Juin prochain, par les Paroisses de La Chine, Pointe Claire et 1^{le} Ferrot; et la continuera le huit dans celles de Vandrevil, les Cèdres et la Nouvelle Longueuil; le neuf dans la Seigneurie de Rigaud, le Township Chatham et Argenteuil, où il séjournera le 10 et 11; le 12 St. Benoît et St. Eustache où il séjournera le 13; le 14 il visitera Baie Ste. Anne de la Mascouche, Terribonne et La Chenaie; le 15, St. Henry de la Mascouche St. Ours et St. Roch; le 16, St. Jacques St. Pierre du Portage et St. Paul; le 17, St. Elizabeth et Berthier; à il séjournera le 18 et 19, St. Colbert, Lanoraie et Lavaltrie; le 21, St. Sulpice Repentigny, la Pointe aux Trembles et la Rivière des Prairies; le 22, St. Vincent, Ste. Rose et St. Martin; le 23, Ste. Geneviève, St. Laurent et la Longue Pointe; le 24, le visite sera continuée dans la partie du Sud, en commençant par Boucherville, Longueuil et Laprairie; le 25, Juillet, le Sault St. Louis, Chateaugay et Beau-Harnois; le 26, St. Constant, St. Philippe et Ste. Marguerite de Blainville; le 27, St. Luc, Chambly Belœil et St. Marc; le 28, St. Ours où il séjournera le 29 et 30, Sorel et la partie de la Paroisse de St. Michel d'Yamaska, dépendante du District de Montréal; le 31, Lapréstation et les Seigneuries Delorme et Debarthez; le 1^{er} St. Jean Baptiste, Ste. Marie, St. Mathias et St. Hilaire; le 10, St. Charles, St. Antoine, Contrecoeur, Verchère et Varenne.

Le 23 Août suivant, ledit Grand Voyer commencera la visite annuelle dans les nouveaux Etablissements, communément appelés Township l'Est, par le Township de Sherington, la Seigneurie De Léry et celle De Beaujeu; le 24, Caldwell's Memor, Noyan le 25, Townships de Stanbridge, D'ham et Farman; le 26, Shefford, Stokely, Bolton et Hatley; le 27, Barreton, Stanstead où il séjournera le 28 et 29.

Le 30, la dite visite sera continuée dans les Townships de Balton Sutton et la Seigneurie de St. Armand où il séjournera le 31; le 1^{er} Septembre, la Seigneurie de Sabrevois et Bleury.

Les Inspecteurs recevront au moins vingt-quatre heures d'avance notice de l'endroit sur la ligne de marquation de leurs Paroisses Seigneuries et Townships correct, où il devront rencontrer le Grand Voyer.

Ecartée,
IL y a environ trois semaines, une **VACHE à LAIT**, de couleur Fauve. Quiconque l'a trouvée, et en donnera avis à l'Imprimeur de ce Journal, recevra une récompense de dix piastres, et quiconque ayant connaissance d'une telle Vache égarée donnera des renseignements propres à la faire retrouver, recevra la même récompense.
Montréal, 12 Juin, 1819.

Modes d'Eté.

MADAME BARKER a l'honneur d'informer les Dames de Montréal et de ses environs, qu'elle a reçu de Londres un assortiment élégant de Marchandises de Modes, Robes, Pe-lisses, Spencers, &c....

qui sont maintenant exposées en vente à la maison de briques, à l'entrée du fauxbourg St. Laurent.
Montréal, 5 Juin, 1819.

N.B. Elle a besoin de quelques apprentissés, qui seront tenues à quelque rémunération.

Compagnie d'Assurance de Montréal contre les accidents du feu.

EN vertu des pouvoirs dont nous avons été revêtus à l'Assemblée générale des Actionnaires, tenue au Palais de Justice en la Cité de Montréal, le 31 du mois dernier,

Nous donnons avis que l'Election Annuelle des Directeurs aura lieu au Bureau de la dite compagnie, en la Cité de Montréal, Lundi le cinquième jour de Juillet prochain; on pourra voter depuis Dix heures du matin, jusqu'à trois heures après-midi. Les listes des Actionnaires habiles à être élus comme Directeurs, seront prêtes à être distribuées, au Bureau de la Compagnie, après le 20^e jour du mois courant.

GEO. MOFFATT,
JOSEPH ROY,
ALEX. HART,
Montréal, 1^{er} Juin, 1819.

AVERTISSEMENT.
ON a immédiatement besoin, à cette Imprimerie, d'un jeune homme de 14 ou 15 ans pour APPRENTIF. — Il faut qu'il sache bien lire et écrire.

AVERTISSEMENT.
MESSIEURS les AGENS pour ce Journal, sont priés de retirer l'argent dû pour le semestre commencé le 10 de Mars dernier, ainsi que les arrérages là où il y en a.
MESSIEURS les Souscripteurs qui résident dans des paroisses où il n'y a pas d'agent, sont aussi priés de payer le montant de leurs arrérages le plutôt qu'il se pourra.
BUREAU DE L'AURORE,
le 10 d'Avril, 1819.